

L'an deux mil dix, le vingt cinq mars,

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Démarais, Mme Joly, M. Dubuc.

ABSENT EXCUSE : M. Jardot

SECRETAIRE : Madame Duvivier

Madame DECROIX accueille Madame BEAUPIED, trésorière municipale, qui va présenter le compte administratif 2009 et le budget primitif 2010.

I. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 s'établit comme suit :

Recettes de fonctionnement :	289 299.80 €
Dépenses de fonctionnement :	219 606.86 €

D'où un excédent de fonctionnement de : 69 692.94 €

Recettes d'investissement :	88 371.10 €
Dépenses d'investissement :	70 019.34 €

D'où un excédent d'investissement de : 18 351.76 €

Compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes qui s'élèvent à :

Total des dépenses :	13 695.31 €
Total des recettes :	0.00 €

Le déficit des restes à réaliser soit 13695.31 € sera imputé sur l'excédent d'investissement de 26 201.44 €.

Sous la présidence du doyen du conseil municipal M. Dubuc et après délibération, le compte administratif de l'exercice 2009 est approuvé à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU RECEVEUR

Le compte de gestion 2009 établi par Madame BEAUPIED, Receveur Municipal, présente les mêmes résultats que le compte administratif 2009, il est adopté à l'unanimité.

III. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 - TAUX D'IMPOSITION - SUBVENTIONS

- Vote du budget

Le budget primitif 2010 a été préparé par la commission des finances et il présente les chiffres suivants :

Total de la section de fonctionnement : 440 519.77 €

Total de la section d'investissement : 372 710.21 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les différents chapitres de ce budget.

Total du budget 2010 voté à l'unanimité : 813 229.98 € équilibré en dépenses et en recettes.

- Taux d'imposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le taux de la taxe d'habitation de 1.50% par rapport à l'année 2009. Les taux votés sont les suivants :

- | | |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation : | 6.68 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 18.96 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 35.15 % |

- Subventions accordées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde pour l'année 2010 les subventions suivantes :

ORGANISMES	MONTANT
	Accordé pour 2010
ASSPS (Centre d'incendies et de secours de Servaville)	60
Amicale des jeunes sapeurs pompiers	40
Club de la bonne humeur	220
ADMR (Aides ménagères)	55
ASCVR	350
Comité des Fêtes	520
Comité des Fêtes (Repas des anciens)	700
Coopérative scolaire La Vieux Rue	650
Coopérative scolaire Blainville Crevon	220
Football club des villages	320
CCAS	900
Envol Saint Jean (Antoine DUFROY) Déjà voté en janvier	40
Divers voyages scolaires ou stages éducatifs	425
TOTAUX	4 500.00 €

IV. ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES :

Pour la Société SAIPOL de Grand Couronne et concernant l'épandage de boues sur des terres agricoles de la Seine Maritime dont La Vieux Rue.

L'enquête publique est ouverte du 20 avril au 20 mai 2010.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce sujet. Madame le Maire procède à un vote à main levée. Un « pour » est comptabilisé, six « contre », et un « sans avis ».

V. PARTICIPATION A LA COURSE DES ELUS (DELIBERATION)

Monsieur Demarais a représenté la commune de La Vieux Rue à la course des élus qui a eu lieu à Buchy. Madame le Maire propose au conseil de lui rembourser ses frais d'inscription qui s'élève à 30 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur Démarais a fini 3^{ème}.

Pour la prochaine course plusieurs membres du conseil proposent de faire inscrire le nom de la commune sur le maillot.

VI. CREATION D'UN 2EME POSTE D'EMPLOYE COMMUNAL ET CONTRAT

Pour faire face aux nombreuses tâches de l'employé communal et aussi pour lui venir en aide dans des situations qui ne sont pas toujours de sa compétence, Monsieur Vatelier et Madame le Maire proposent au Conseil Municipal de créer un poste permanent d'adjoint technique à raison d'une durée mensuelle de travail égale à 14 heures. Monsieur Houdeville qui remplace déjà Monsieur Das pendant ses congés accepterait ce poste.

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité la nomination de Monsieur Houdeville sous contrat à durée déterminée d'un an à partir du 1^{er} avril 2010.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Demande de Madame Barry : la circulation des voitures et des camions sur la rue de la Cazerie provoque un danger pour les enfants. Cette route est sinueuse et étroite, le conseil ne trouve pas de réponse à ce problème.
- Une association de danse country recherche une salle pour ses cours. Le conseil n'y est pas favorable.

Séance levée à 22 heures 30

Prochaine réunion le 6 mai à 20 heures 30.